

GÉNÉRALISATION DES PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX UN NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ÉLUS LOCAUX

L'année 2015 sera marquée par la généralisation des projets éducatifs territoriaux (PEDT) destinés à favoriser sur l'ensemble du territoire le développement d'activités périscolaires de qualité et leur bonne complémentarité avec les activités scolaires.
Afin de soutenir cette généralisation, un dispositif d'accompagnement est déployé en direction des élus, maires ou président-e-s d'EPCI.

OUVERTURE D'UN SITE DÉDIÉ POUR AIDER LES ÉLUS DANS L'ÉLABORATION DES PEDT

The screenshot displays the homepage of the website pedt.education.gouv.fr. At the top, there is a header with the French flag and the text "Mettre en place un projet éducatif territorial". Below this, a section titled "L'ÉTAT MOBILISÉ AUX CÔTÉS DES MAIRES" provides information about the state's support for local authorities. The main content area features "LES 4 ÉTAPES CLÉS POUR ÉLABORER UN PEDT" (The 4 key steps to create a PEDT), which are: 1. Réunir les acteurs locaux et réaliser un diagnostic (Gather local actors and conduct a diagnostic), 2. Rédiger le projet et l'ajuster collectivement (Draft the project and adjust it collectively), 3. Échanger avec les services de l'État en vue de signer la convention (Exchange with state services to sign the convention), and 4. Approuver le projet et informer tous les membres de la communauté éducative (Approve the project and inform all members of the educational community). Below the steps, there is a "RESSOURCES" (Resources) section with three categories: "LES AIDES FINANCIÈRES" (Financial aids), "DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS" (Answers to your questions), and "DES CONTACTS UTILES POUR VOUS ACCOMPAGNER" (Useful contacts to accompany you). Each category has a "TÉLÉCHARGER" (Download) button. At the bottom, there is a note: "D'autres ressources sont à votre disposition l'espace dédié à la nouvelle organisation du temps scolaire le guide des activités périscolaires de qualité".

pedt.education.gouv.fr

Le site pedt.education.gouv.fr met à disposition des élus et de leurs collaborateurs de **l'information et des conseils pratiques** élaborés grâce à l'expertise des services de l'État et de ses partenaires (associations d'élus, maires, caisse nationale d'allocations familiales, fédération de parents d'élèves, collectif d'associations partenaires de l'école, etc.).

Ce site guide les élus dans la préparation et l'élaboration de leur projet éducatif : aide méthodologique, information sur les aides financières à mobiliser pour la mise en place d'activités périscolaires, questions/réponses.

D'ici la fin du mois de mars, ce site sera enrichi de nouvelles ressources, notamment des **exemples de PEDT** adaptés à la diversité des situations locales et des **outils d'aide à la rédaction**.

LES SERVICES DE L'ÉTAT ET SES PARTENAIRES MOBILISÉS À TOUS LES NIVEAUX

Au niveau national, le site mutualise les bonnes pratiques et apporte des éclairages sur les questions auxquelles doivent répondre les élus et leurs partenaires.

Dans chaque département, des **groupes d'appui départementaux (Gad)** sont mis en place pour accompagner les élus dans l'élaboration de leur PEDT et dans la mobilisation des ressources éducatives sur l'ensemble du territoire. Ils associent les compétences et l'expertise des services territoriaux de l'Etat (direction académique des services de l'Education nationale, direction départementale de la cohésion sociale, direction régionale des affaires culturelles, etc.), des caisses d'allocations familiales (Caf), de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Les associations partenaires de l'école, les services des conseils généraux ou encore les délégations régionales du CNFPT peuvent être associés à ces Gad.

Des formations communes aux cadres et experts des ministères chargés de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sont organisées tout au long de l'année pour continuer à enrichir l'aide apportée aux élus.

ÉCHANGER AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT EN VUE DE SIGNER LA CONVENTION

EN SAVOIR PLUS

DIFFUSER LE PROJET ET INFORMER TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

EN SAVOIR PLUS

Conseils pratiques et ressources à mobiliser pour mettre en place son PEDT

TÉLÉCHARGER

RESSOURCES

LES AIDES FINANCIÈRES

Un soutien financier pérenne pour le développement d'activités périscolaires de qualité sur l'ensemble du territoire.

TÉLÉCHARGER

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Des questions sur la mise en place des activités périscolaires, leur encadrement, les intervenants mobilisables...trouvez toutes les réponses ici.

TÉLÉCHARGER

DES CONTACTS UTILES POUR VOUS ACCOMPAGNER

L'Etat et ses partenaires sont mobilisés au niveau de chaque département pour vous accompagner dans l'élaboration de votre PEDT.

TÉLÉCHARGER

Les coordonnées des acteurs mobilisés sur le terrain

La rubrique « **contacts utiles** » permet à chaque élu de retrouver les coordonnées des services départementaux (Dasen et DDCS/PP) et des partenaires (Caf, CG, Cape, Centre national de la fonction publique territoriale). Ils peuvent être sollicités pour apporter **une aide, des ressources ou des conseils** pour l'organisation des activités périscolaires.